

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 27 août 2024

PRESENTS : (12 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Philippe COMBROUSSE, Denis DAGOT, Pascal GAVAZZI, André GAUTHIER, Frédéric GUIBOURG, Jean-Marc JAVAUX, André MARTHEY, Patrick NECTOUX, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (4 membres)

Mesdames Marie BRETON, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Luc BRULÉ, Ludovic TABIS.

À DONNÉ POUVOIR : (1 pouvoir)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°12

OBJET : Acquisition d'une parcelle à BOULT

Monsieur le Président indique qu'un poste de transformation installé en 2002 empiète sur une propriété privée (parcelles C1380 et C1384 de monsieur DORNIER).

Dans l'optique d'une future vente de sa propriété, le propriétaire souhaite régulariser cette situation en cédant la portion de terrain actuellement nécessaire au poste de transformation pour une somme forfaitaire se situant autour de 413 €. Compte tenu de ce faible montant, une telle vente n'est pas soumise à l'avis des services du Domaine.

Cette proposition, qui doit être complétée du coût du bornage et des frais de notaires, est à mettre en perspective du coût du déplacement d'un poste estimé à 29 500 € HT.

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **DECIDE** l'acquisition de ce bâtiment et de ce terrain dans les conditions énoncées ci-dessus.

2) **AUTORISE** monsieur le Président à signer l'acte authentique et tous les documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX